



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 49942

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des rythmes scolaires dans les zones rurales et en particulier sur le fait que les écoles privées sous contrat ne seront pas soumises à cette réforme et ne passeront pas, sauf exceptions, à la semaine de 4 jours et demi. Dans les petites communes rurales où cohabitent une école publique et une école privée, cette différence de rythmes et d'horaires va entraîner des difficultés et des tensions, notamment lorsque les deux écoles partagent la même cantine communale ou le même centre de loisirs pour lesquels des aménagements d'horaires devront être mis en place pour accueillir tous les enfants. De même certains parents envisagent de changer leurs enfants d'école, soit de l'école publique vers l'école privée si celle-ci reste sur une base de 4 jours, soit de l'école privée vers l'école publique de façon à ne pas payer la garde de leurs enfants le mercredi. Il lui demande donc ce que le Gouvernement envisage de mettre en place dans les communes rurales, notamment afin d'éviter des tensions entre l'école publique et l'école privée.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49942

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1489

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)